



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
28 août 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts sur les moyens de renforcer
la mise en œuvre dans les domaines prioritaires
du Programme d'action d'Istanbul
Genève, 6 et 7 novembre 2017
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul : capacités productives et doublement de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera distribué au plus tard une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/EM.9/1 Ordre du jour provisoire annoté



Point 3

Moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul : capacités productives et doublement de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

3. À sa soixante-quatrième session, le Conseil du commerce et du développement a adopté le mandat de la réunion d'experts et a prié la CNUCED d'organiser une réunion d'experts « consacrée à l'examen des moyens et des mesures qui permettraient d'améliorer la mise en œuvre des domaines prioritaires énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul, et axée sur les objectifs et les buts du Programme d'action concernant les capacités productives et le doublement de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales » (TD/B/EX(64)/2, conclusions concertées 530 (EX-LXIV), par. 10).

4. L'objectif de la réunion est de trouver des moyens et des mesures qui permettraient d'améliorer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en vue de promouvoir les capacités productives, la transformation structurelle et la diversification des exportations des pays les moins avancés. Les participants examineront également la contribution des gouvernements et du secteur privé au renforcement des capacités productives et à l'accélération d'un développement porteur de transformations dans les pays les moins avancés, dans le cadre de débats et d'échanges de vues sur le rôle joué par le développement et les partenaires commerciaux des pays les moins avancés ainsi que par le commerce international dans le renforcement des capacités productives.

5. La CNUCED réalise des analyses de fond qui pointent la nécessité de renforcer les capacités productives des pays les moins avancés, et il est de plus en plus largement admis que ce renforcement est nécessaire si l'on veut que ces pays parviennent à une croissance économique et un développement durables au titre des objectifs de développement durable. La difficulté consiste à déterminer comment appliquer le cadre analytique élaboré par la CNUCED d'une manière qui soit adaptée à la situation de chaque pays. À cet égard, les participants s'appuieront sur les travaux antérieurs du secrétariat et contribueront aux activités de formation de consensus concernant les moyens et les mesures qui permettent d'accélérer le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés.

6. Les réunions-débats et exposés de la réunion se tiendront dans le cadre de quatre séances pendant lesquelles les participants débattront et échangeront des vues sur les questions suivantes : l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul ; la manière de renforcer les capacités productives des pays les moins avancés ; la mobilisation des ressources financières aux fins du renforcement des capacités productives des pays les moins avancés ; et les moyens et mesures permettant de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales tout en accroissant les avantages qu'ils retirent du commerce international.

Documentation

TD/B/C.I/EM.9/2 Améliorer la mise en œuvre des objectifs et buts du Programme d'action d'Istanbul concernant les capacités productives et le doublement de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Il est demandé aux experts de faire connaître au secrétariat de la CNUCED, pour le 15 septembre 2017, leur intention de présenter des documents et des communications. Les documents écrits et les communications devront être soumis au secrétariat le vendredi 29 septembre au plus tard.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Mussie Delelegn, Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, CNUCED (mussie.delelegn@unctad.org).
